

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 15
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

L'ECHO SAUMUROIS

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 35 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions rouges et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Novembre 1879.

Chronique générale.

Le gouvernement ayant été informé que l'émotion causée dans le Gard par l'affaire des frères d'Alais augmentait tous les jours. M. Lepère a cru devoir envoyer sur les lieux un agent secret de son ministère, chargé de lui faire connaître exactement la situation.

Le bruit court, et le Moniteur le publie sous toutes réserves, que le préfet du Gard, au moment de déférer au tribunal des conflits le jugement du tribunal d'Alais, dans l'affaire des Frères de la doctrine chrétienne, aurait négligé de consulter le gouvernement, et que cet acte de négligence, que M. Lepère tendait à approuver, aurait été blâmé par M. Waddington et par la majorité du conseil.

L'affaire de M^r l'évêque de Grenoble ne sera pas appelée devant le conseil d'Etat avant le 15 novembre.

Le journal dirigé par M. Laisant, le Petit Parisien, annonce que le gouvernement est décidé à poursuivre M^r Freppel à l'occasion du discours qu'il a prononcé à la cérémonie d'inauguration du monument élevé au général de La Moricière.

Le gouvernement oserait-il aller jusque là? C'est possible, tout se voit en République. Mais attendons demain. Nous lisons en effet dans le Rappel que le conseil des ministres, mis au courant de la question par M. Lepère, ministre des cultes, a renvoyé à mardi, jour de sa prochaine réunion, le soin de décider quelle mesure il y aura lieu de prendre à l'égard de M^r Freppel.

Tout se voit en République, tout, excepté le respect du bon sens, du droit et de la liberté.

Plusieurs des préfets mandés, ces jours derniers, à Paris, s'en seraient allés l'oreille très-basse. Ils auraient été fortement tancés par M. Lepère, et l'un d'eux même aurait reçu sa semonce de M. Grévy en personne.

On est un peu sur le qui-vive en ce moment dans le monde officiel, lisons-nous dans les Tablettes d'un Spectateur. Quelques-uns de nos agents secrets à l'étranger auraient donné l'éveil, depuis quelques jours, sur une reprise de négociations intimes entre le comte de Chambord et les princes d'Orléans. On semble pressentir, de ce dernier côté, que le moment d'agir peut se présenter d'un instant à l'autre et qu'il est devenu nécessaire de tenter encore une dernière démarche auprès du chef de la dynastie pour connaître ses impressions actuelles.

Il est question d'un banquet par souscription que les amnésiés de la Commune veulent offrir au citoyen Humbert, cette semaine.

On se préoccupe toujours du changement de l'ambassadeur français au sujet de l'arrivée éventuelle de M. de Freycinet au pouvoir. La persona grata, non-seulement à Londres, mais encore à Berlin, à Vienne et à Pétersbourg, serait M. Léon Renault. On cite son nom dans tous les clubs de Londres.

L'impuissance du gouvernement à réprimer le mouvement révolutionnaire et socialiste rend très-difficile et très-pénible la situation des représentants de la France à l'étranger. On dit que M. de Saint-Vallier et M. Challemeil-Lacour lui-même ont écrit à M. Waddington à ce sujet. La lettre de M. Challemeil serait très-véhémente; elle dirait en substance que l'intérêt de la République exige qu'il soit mis fin à ce monde démagogique qui nous déshonore aux yeux de l'Europe.

A la rentrée de la Chambre, une interpellation sera déposée par un membre de la droite pour savoir sur quel crédit le gouvernement se propose d'imputer les dépenses faites par les députés qui se sont donnés

la mission d'aller parcourir l'Algérie aux frais des contribuables.

On commente très-vivement l'empresement qu'a eu M. Lepère à se rendre près de M. Gambetta dès que ce dernier a été « officiellement » à Paris et à déjeuner avec le président de la Chambre. On assure qu'au dessert l'accord était complet entre le ministre et le chef du gouvernement occulte.

Des mesures de précautions avaient été ordonnées par le préfet de police pour éviter toutes les manifestations politiques qui auraient pu se produire dans les cimetières de Paris, à l'occasion des fêtes de la Toussaint.

On affirmait avant-hier soir que le ministre des affaires étrangères avait renoncé au mouvement qu'il devait opérer dans le haut personnel diplomatique.

Un seul de nos ambassadeurs, M. le marquis de Noailles, échangera contre un autre poste celui qu'il occupe à Rome. Il ira, comme nous l'avons déjà dit, à Vienne. M^r la marquise de Noailles, qui est actuellement à Nice, a déclaré qu'elle ne retournerait plus à Rome.

Depuis plusieurs semaines, M^r la duchesse de Madrid a quitté sa résidence de Passy pour se rendre auprès de sa sœur, la princesse Alice, grande-duchesse de Toscane.

De son côté, M. le duc de Madrid, en revenant du château de Jalesnes, n'a fait que traverser Paris, d'où il vient de se rendre en Angleterre pour assister à de grandes chasses organisées en son honneur.

Déjà le Rappel avait dit : « Le ministre des affaires étrangères, après une décision prise en conseil des ministres, a fait prévenir don Carlos que s'il persistait dans son attitude, un arrêté d'expulsion serait pris contre lui. »

D'après le Voltaire, c'est M. le vicomte Walsh qui aurait officieusement prévenu le prétendant à la couronne d'Espagne, de la mesure qui lui serait appliquée en cas de récidive.

L'Agence Havas a publié à son tour la note suivante:

« Don Carlos s'est embarqué hier pour l'Angleterre. Son départ a été provoqué par des avertissements qui l'ont éclairé sur la résolution du gouvernement de ne pas tolérer les manifestations politiques auxquelles sa présence a récemment servi de prétexte? »

Cette note a-t-elle été rédigée pour plaire à l'ambassade d'Espagne?

Cela serait singulièrement maladroit, au moment où cette ambassade attend de la générosité royaliste, non moins que de la générosité républicaine, les secours que réclament les infortunées victimes de l'inondation dans le royaume de Murcie; mais cela serait tout à fait digne du ministre présidé par M. Waddington.

L'Agence Havas parle « de manifestations politiques » auxquelles la présence de M. le duc de Madrid chez M. le marquis de Maillé aurait « servi de prétexte ». Nous serions vraiment curieux d'être édifiés à ce sujet. Il y a encore des Français qui savent recevoir les princes et se tenir devant eux comme il convient à des gens bien élevés. Le gouvernement de la République estime-t-il que tout acte de bonne compagnie est évidemment une manifestation politique dirigée contre lui? Il doit être plus apte que personne à se rendre la justice qu'il mérite, et nous serions très-disposés à lui donner raison.

(Union.)

LES EXCLUS.

Voici le résultat du travail de M. Le Royer sur l'application qui a été faite de la loi d'amnistie.

Au moment où la loi a été votée, il y avait environ 4,200 condamnés de la Commune.

Sur ce nombre, 3,065 ont été amnésiés.

Au moment où la loi a cessé d'avoir son effet, il restait de 4,400 à 4,450 condamnés en dehors de l'amnistie.

Défalcation faite d'un certain nombre de grâces postérieures à la loi d'amnistie, il

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

XIII.

INCENDIE.

(Suite.)

Armand, Bastin, Malo, étaient dans l'intérieur du manoir; les deux premiers, voyant que l'incendie gagnait et que le bonhomme ne descendait pas, y étaient entrés en disant :

— Nous le ramènerons ou nous périrons avec lui. Mélite ayant voulu les suivre, Toinette Bastin l'arrêta sur le seuil. Alors la jeune fille se mit à genoux à côté du recteur de Saint-Ermel.

Malgré le feu de l'ennemi, malgré la chute des palissades, les cœurs de la multitude battaient d'effroi en songeant aux maîtres et aux serviteurs, qui allaient être le proie des flammes. L'escalier intérieur s'écroulait.

Antonio se fait indiquer la fenêtre du bonhomme, dont Malo vient d'entr'ouvrir les contrevents.

L'agile Basque se débarrasse de son équipement de combat, s'accroche aux pierres de l'extérieur, glisse par deux fois, saute et retombe à terre. Prenant alors un élan prodigieux, il essaie de nouveau, arrive jusqu'au bord et perd encore l'équilibre. Il va tomber pour la troisième fois, quand une main vigoureuse, tendue à temps, le retient et l'enlève.

Les Chouans et les Bleus eux-mêmes sont stupéfaits. Les bonds du sergent, l'accueil que lui fait un marin en bonnet rouge, c'est-à-dire Arrache-Tout, les périls inouïs que courent ces hommes entourés de flammes, tout cela est si étrange que le combat reste un instant interrompu.

Le colonel La Patrie aperçoit de loin Arrache-Tout et Piment dans la chambre en feu; il les prend pour des pillards. La présence de son sergent en pareil lieu le confond de surprise. Enfin un gros rouleau de draps et de rideaux est attaché à la fenêtre. Arrache-Tout, portant le bonhomme dans un fauteuil, et puissamment secondé par le capitaine Piment, se glisse d'abord en bas; Malo les suit. Antonio et Bastin, s'aidant l'un l'autre, descendent ensuite Armand, pâle de douleur, abattu, méconnaissable.

Le bonhomme, posé un peu en avant du perron, s'écriait :

— Pourquoi m'arracher de la maison de mes pères?... Mon heure est venue... Je devais mourir sous le toit de Rosven !

Armand suppliait le vieillard de pardonner à ses sauveurs, mais Jean-François Bozec, avec un accent qui tient du délire, reproche à ses fils et à ses serviteurs d'avoir violé sa dernière volonté.

Mélite, Louise et Francisca s'approchent de lui; Hilaire, qui maintenant est un peu moins souffrant, se fait traîner à côté du patriarche.

Ermel et Kerbozec combattent encore, car la fusillade recommence avec une nouvelle furie.

Un nuage de fumée enveloppe bientôt les deux partis, l'on se tue à bout portant. Le combat devient une épouvantable mêlée. L'action est une sorte de chaos; mille mouvements simultanés se croisent au pied du manoir qui craque de toutes parts.

Il y a trois quarts d'heure tout au plus que le colonel La Patrie est arrivé avec sa troupe; déjà la dernière enceinte de Rosven est envahie.

Piment et Arrache-Tout, parvenus, à travers les rangs des soldats et les feux de l'incendie, jusqu'à l'endroit où Armand, Bastin et Malo Gavésio se disposaient à périr, ont brusqué la situation. Secondés par Antonio, ils ont sauvé de vive force les deux châtelains.

A peine le bonhomme est-il en bas, que la flamme et la fumée sortent en épais tourbillons par toutes les ouvertures du manoir; les toits s'écroulent; les charpentes embrasées tombent avec fracas. L'épouvante gagne les Chouans qui manquent de munitions. Les Bleus s'avancent à la

baïonnette.

De Saint-Ermel descend une troupe de nouveaux sans-culottes qui veulent à leur tour prendre part au massacre. Les femmes et les enfants s'enfuient à travers les ennuis. Des débris fumants combtent les douves; les fuyards s'y précipitent.

Cependant maître Piment et Antonio ont échangé un serrement de main.

— Où sont vos grenadiers? s'écrie le corsaire.

— Ils se battent contre des sans-culottes.

— Tâchez de les rallier ici ! ici !

Antonio a repris son équipement militaire, il fend la mêlée et disparaît.

Piment, précédé par Arrache-Tout, qui lui fraie un passage à coups de barre de fer, retrouve ses matelots, réduits à dix, ruisselant de sang et de sueur. Il donne un coup de sifflet.

— A moi ! dit-il.

Les corsaires qu'Arrache-Tout entraîne et que guide Mathieu Piment franchissent la douve et s'éloignent pour un instant du champ de bataille.

Autour de la famille La Fugerais il n'y avait plus que Gavésio, ses quatre fils, son gendre, ses filles et ses petits-fils; les autres Chouans s'étaient dispersés ou avaient péri.

reste actuellement 4,000 exclus de l'amnistie.

Le ministre de la justice classe ces 4,000 exclus de la manière suivante :

550 ont été l'objet de condamnations de droit commun antérieurement aux événements de la Commune ;

250 ont été condamnés pour participation à la Commune, mais comme ayant commis des crimes de droit commun ;

Le reste, c'est-à-dire 200 à 300, n'a été l'objet que de condamnations ayant un caractère politique, mais que le gouvernement a néanmoins exclus de l'amnistie.

C'est dans cette catégorie que se trouvent les anciens membres de la Commune, les Rochefort, les Vallès, etc.

Quand les publicistes catholiques signalent les périls de l'enseignement laïque, tel que M. Ferry et les municipalités républicaines l'ont organisé, on est tenté de crier à l'exagération. Et cependant le but que l'on poursuit, c'est bien de chasser Dieu de l'école. Le *Journal d'Agon* nous en fournit une nouvelle preuve :

« Une jeune personne de bonne famille a été forcée, à la suite d'événements douloureux, de profiter de l'excellente éducation qu'elle a reçue et de prendre un brevet d'institutrice.

« Le ministère de l'instruction publique l'a envoyée comme sous-directrice dans une de ses écoles laïques.

« Dimanche dernier, la sous-directrice prend son livre de messe et s'apprete à aller à l'église.

« — Où allez-vous, mon enfant ? lui dit la directrice.

« — Mais à la messe !

« — Allez-y, ce n'est pas mal, mais ne le dites pas, et surtout cachez votre livre, si vous ne voulez point que je sois, à grand regret, forcée de vous remplacer.

« Absolument authentique. »

Chronique militaire.

Nous ne saurions trop recommander aux hommes qui font partie soit de la réserve, soit de l'armée territoriale, de satisfaire avec la plus grande exactitude aux prescriptions de la loi en ce qui concerne l'obligation qui leur est imposée d'aller à la mairie, au cas échéant, y déclarer leur changement de domicile.

Le 2^e conseil de guerre vient de condamner pour insoumission à la loi sur le recrutement, à diverses peines variant de un jour à un mois de prison, cinq réservistes et territoriaux. La plupart n'avaient point reçu leur ordre de route parce qu'ils avaient négligé de déclarer à la mairie leur changement de domicile.

On commente très-vivement, dans les cercles militaires, l'interdiction faite aux officiers par le général Gresley, d'assister en uniforme à l'inauguration du monument

funéraire du général de La Moricière, une de nos plus illustres gloires militaires.

La garnison avait également reçu l'ordre de ne point figurer à cette touchante cérémonie.

La France n'a point oublié les éminents services rendus par le général de La Moricière à notre colonie algérienne ; plus que tout autre, le général Gresley a pu les apprécier.

Cet ordre du ministre de la guerre a produit un sentiment de tristesse, d'indignation même dans les rangs de l'armée. C'est une maladresse de plus à l'actif du ministère de Février.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil municipal de Saumur.

Séance du vendredi 24 octobre 1879, à 7 h. 1/2 du soir.

Président : M. Combier, maire. — Secrétaire : M. Coutant, conseiller municipal.

Le Conseil procède à la nomination, au scrutin secret, de deux membres de la commission du Bureau de bienfaisance et de deux membres de la commission des Hospices, en exécution de la loi du 5 août 1879 et de la circulaire de M. le Préfet de Maine-et-Loire en date du 15 octobre 1879.

MM. Bodin et Rousteaux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres de la commission du Bureau de bienfaisance.

MM. Coutant et Delamarre ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés membres de la commission des Hospices.

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans sa séance du 6 avril 1879, il a approuvé le projet d'emprunt de 84,000 fr., présenté par l'Administration municipale, pour la réfection du pavage des diverses rues de la ville.

Par suite de diverses circonstances que le Maire expose au Conseil, l'Administration n'a pu traiter aux conditions primitivement acceptées. La question reste entière, et le Conseil peut décider que l'emprunt se fera, soit directement sur particuliers, soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit de gré à gré, avec un ou plusieurs capitalistes, l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du 2 juillet 1879 autorisant la commune de Saumur à contracter cet emprunt, laissant toute latitude au Conseil à cet égard.

Le Conseil, après avoir examiné les divers modes d'emprunt proposés, décide que l'emprunt sera fait directement sur particuliers, le 29 novembre 1879.

Les fonds ne seront versés que le 1^{er} janvier 1880 ; les obligations, de 200 fr. chacune, productive à 4 0/0 l'an, net d'impôt pour les prêteurs, seront nominatives ; les droits sur le revenu, abonnement au Timbre, etc., restent à la charge de la Ville.

Les obligations seront remboursables au pair, par tirage au sort, en cinq années ; — le remboursement aura lieu, pour la 1^{re} série, le 31 décembre 1880, et successivement

d'année en année jusqu'au 31 décembre 1884 pour les autres séries.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a renvoyé à la commission de la voirie l'étude du projet d'égout à construire le long de la rue du Chardonnet. La dépense s'élèverait à la somme de 4,600 fr.

La commission de la voirie reconnaît la nécessité de ce travail, mais elle a constaté qu'il était surtout profitable à l'Ecole de cavalerie, et elle a invité l'Administration municipale à demander à l'Etat de bien vouloir contribuer à cette dépense.

M. le Chef du Génie, de Saumur, a transmis à M. le ministre de la guerre la demande de l'Administration municipale. Le Ministre nous a fait savoir, le 13 octobre dernier, qu'il consent à participer pour une somme de 4,500 fr. à la dépense qui doit résulter de la construction de cet égout, à la condition que le Conseil acceptera les conditions énumérées dans une convention à passer entre la Ville et l'Etat. Les termes de cette convention sont soumis au Conseil, qui les approuve, et vote la somme nécessaire pour la construction de l'égout projeté.

Le Conseil vote une somme de 650 fr. pour recouvrir la portion du fossé à ciel ouvert qui existe à droite du chemin Charrier.

L'adjudication des travaux d'entretien et de voirie expire le 31 décembre 1879. L'Administration municipale a fait préparer, par M. l'Architecte-Voyer, un projet de cahier de charges pour ces travaux, qui a été examiné, remanié et approuvé par les commissions des bâtiments et de la voirie.

La commission des bâtiments propose de diviser en deux lots l'adjudication des travaux de bâtiments ; elle pense que cette division permettrait à un plus grand nombre d'entrepreneurs de prendre part à l'adjudication.

Le premier lot comprendrait : la maçonnerie, la plâtrerie, les fournitures de menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie.

Le deuxième lot, les couvertures, plomberie et zinc.

Le Conseil adopte la division proposée, les cahiers de charges qui lui sont présentés et les prix portés aux deux tarifs.

Le Maire communique au Conseil un projet de convention à passer avec M. Rassin, serrurier, qui a l'intention de bâtir sur un terrain situé rue des Bouchers prolongée.

Le Conseil accepte la convention projetée.

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Directeur des chemins de fer de l'Etat, en réponse à la réclamation présentée par le Conseil municipal de Saumur, au sujet du service des trains entre Saumur, Loudun et Thouars.

Les nouveaux trains demandés pour les jours où se tiennent les marchés de Loudun et de Thouars, c'est-à-dire le mardi et le mercredi, ne peuvent être organisés quant à présent, mais des billets aller et retour se-

ront probablement délivrés bientôt, tous les jours, entre Saumur, Loudun et Thouars.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Les assises de Maine-et-Loire ouvriront le lundi 17 novembre.

On lit dans *l'Union de l'Ouest* :

« Oh ! Oh ! Qu'est ceci ? M. le docteur Perrigault, maire de Vernantes, un républicain, s'il vous plaît, a suivi, à cheval, la chasse organisée au château de Jalesnes, en l'honneur de Don Carlos, duc de Madrid ! Et le soir, le même docteur Perrigault, toujours maire de Vernantes et toujours républicain, a dîné à la même table que Don Carlos ! En vérité, en vérité, qu'est ceci ? »

« Que va-t-il, que doit-il advenir du docteur Perrigault, maire de Vernantes, républicain, qui chasse et dîne avec Don Carlos ? »

SOUSTRACTION DES PERMIS DE CHASSE A LA SOUS-PREFECTURE DE SAUMUR.

Nous apprenons l'arrestation à Paris d'un sieur Blot, qui a été écroué à la maison d'arrêt de Saumur.

Ce personnage n'est autre que le secrétaire radical de la mairie de Montreuil-Bellay, dont nous avons annoncé dernièrement la fuite, après avoir fait de nombreuses dupes, et soustrait en particulier plusieurs permis de chasse à la Sous-Prefecture de Saumur, où il avait ses entrées libres.

Nous ferons connaître le résultat de ce procès qui promet d'être instructif.

MINISTRE DES POSTES ET DES TELEGRAPHES.

Un concours pour le surnuméraire aura lieu le jeudi 20 novembre 1879 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen. La liste d'inscription sera close le 12 novembre.

THEATRE DE SAUMUR.

La représentation de la *Dame blanche* et des *Noces de Jeannette*, annoncée d'abord pour ce soir lundi, est renvoyée à demain mardi.

Cette représentation nous fera connaître M^{lle} Lagye et M^{lle} Langueville, qui remplacent M^{lle} Naddi-Vallée et M^{lle} Boulangeol.

Le premier début de M^{lle} Lagye, première chanteuse légère, a eu lieu jeudi à Angers dans le rôle de Rosine, du *Barbier*. Voici en quels termes le *Patriote* s'exprime au sujet de cette artiste :

« Sans préjuger sur les représentations qui vont suivre, nous pouvons dire que l'ac-

vient de quitter l'abri de son gros arbre et se prépare à des discours foudroyants.

Un silence relatif règne dans l'enceinte de Rosven.

Le bataillon du colonel La Patrie et les gardes nationaux, alignés en bon ordre, entourent de près le groupe composé de la famille La Faugerais, du recteur de Saint-Ermel et des fidèles Gavésio.

XIV

LE RECTEUR DE SAINT-ERMEL.

Hommes, femmes, enfants, vieillards, ils étaient atteints presque tous. — Le sang des La Faugerais et des Gavésio coulait de vingt blessures.

Les deux familles sont unies dans la douleur, comme elles l'étaient naguère, dans une paix douce et pure, par la foi, par la charité, par l'amour de Dieu et du prochain.

Malgré la fureur qui animait les Bleus, malgré les pertes énormes qu'ils venaient d'éprouver, le colonel La Patrie et les soldats républicains restèrent un instant l'arme au bras et les admirèrent.

A mesure que l'incendie était devenu plus intense, Malo et Bastin avaient éloigné du foyer brûlant le siège du vieillard octogénaire, fauteuil de funèbre mémoire où naguère Zébedée de Kerfuntun rendait le dernier soupir.

Le patriarche de Rosven s'était tu à la voix du

recteur de Saint-Ermel ; car le prêtre, déjà rayonnant de l'auréole du martyr, l'avait interrompu en s'écriant :

« — A l'heure de la mort, seigneur de Rosven, oubliez les vanités de la terre !... Chassez de votre cœur les suggestions de l'orgueil. Vos enfants et vos petits-enfants restent muets en votre présence... Ils respectent votre volonté profane... Mais il appartient au ministre du Dieu mort sur la croix de vous exhorter à souffrir en chrétien ! »

« Vieillard, il ne suffit pas d'avoir vécu en faisant le bien, il faut savoir mourir humble et résigné. »

« Pourquoi vous élever contre les décrets impénétrables de la Providence ? Dieu, qui vous protège jusqu'à cette heure suprême, ne permet point que vous périssez dans votre superbe de gentilhomme. Rendez-lui grâce de sa bonté miséricordieuse. »

« Vous vouliez vous faire écraser sous le toit de vos ancêtres !... Le Seigneur a eu pitié de votre égarement : car le véritable chrétien ne doit jamais disposer de sa vie !... Il doit attendre la mort, et l'accepter telle qu'elle lui sera imposée... Si l'échafaud vous est réservé, remerciez Dieu !... Homme faible, vous avez péché. »

Ainsi parlait le prêtre, et peu à peu l'exaltation de Jean-François Bozec de La Faugerais se calmait, et il redevenait, selon le précepte de l'Écriture, semblable à un enfant ; car il écoutait les

mains jointes, et il murmurait :

« — J'ai péché. »

Or, les balles sifflaient encore lorsque le recteur de Saint-Ermel proférait ces discours sévères qui rendirent la résignation au patriarche de Rosven.

Alors Mélite était à côté de lui, s'abreuvant de la divine parole, et belle d'une angélique sérénité, elle levait les yeux au ciel ; puis elle regardait le prêtre, puis elle se réjouissait parce que le vieux sire de Rosven se soumettait au ministre du Seigneur.

Une balle avait frappé la jeune fille à l'épaule, et le sang ruisselait sur sa robe de deuil, et l'une des femmes de Gavésio voulait la penser ; mais elle, avec un sourire :

« — Laissez, laissez, mon ami, dit-elle, cela ne fait point de mal. »

Et le pasteur aussi avait été frappé d'une balle. La main qui bénissait fut percée, mais il ne permit point qu'on s'en occupât, et, l'enveloppant d'un mouchoir, il continua de raffermir les âmes des gentilshommes.

Armand était consterné : il inondait de ses larmes les cheveux blancs de son père, il gémissait sur le sort de ses enfants :

« — Vous avez tiré le glaive, vous pérez par le glaive ! reprendait le pasteur... Mais bénissez le Ciel, car vous avez combattu pour une cause juste. Le courage du soldat n'est point le courage du

martyr... Ayez donc la force d'être comme ces premiers chrétiens qui glorifiaient Dieu tandis que leurs pères, leurs mères, leurs femmes et leurs enfants étaient déchirés par des bêtes du cirque. »

Armand écoutait avec stupeur. Hilaire, couché à ses pieds, brisé par de graves blessures qu'on avait pansées dans la grande salle, Hilaire dit au prêtre :

« — Épargnez leur faiblesse, monsieur le recteur : pourquoi les traiter ainsi ? »

« — Mes paroles, jeune homme, sont consolantes et douces, car elles ouvrent le chemin du ciel. Au lieu de vous adresser à moi, ordonnez à votre épouse et à vos enfants de louer Dieu... Le Seigneur nous appelle à lui, unissons nos voix dans de pieux cantiques... Vous ne quittez la terre que pour être réunis dans le séjour des glorieux ! »

Louise ne pouvait entendre. Elle était semblable à une lionne qui défend ses petits ; elle avait forcé ses enfants à se grouper à côté d'Hilaire ; et puis, les yeux hagards, échevelée, frémissante, elle leur faisait un rempart de son corps.

Plusieurs balles l'avaient déchirée ; elle se tenait encore debout, défiant pour ainsi dire la troupe ennemie, et elle criait :

« — Non ! non ! ils ne m'arracheront pas mes enfants ! »

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLÉ.

cueil fait à la nouvelle cantatrice a été très-sympathique.

M^{lle} Lagye a détaillé son rôle avec un luxe de trilles, d'arpèges, de gruppelto, de cadences fort réussies. A la grande rigueur, la partition de Rossini pourrait se passer de toute cette verroterie musicale, mais il est maintenant de tradition de surcharger cette musique d'ornements d'un goût souvent douteux.

M^{lle} Lagye tenait à montrer sa voix avec toute sa souplesse et dans toute son étendue.

La nouvelle cantatrice est très-agréable comédienne. Sa voix, d'un timbre un peu voilé, ne manque cependant pas de sonorité, tout en étant d'une douceur extrême. La diction est méthodique. Dans le style léger, M^{lle} Lagye ne doit compter que des succès. Attendons, pour former un jugement définitif, d'autres auditions.

Tours.

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros qu'une locomotive routière partirait du Mans, pour se rendre aux Pyrénées, en passant par l'Indre-et-Loire, la Vienne, la Haute-Vienne, le Tarn-et-Garonne et l'Ariège.

Cette locomotive, montée par l'inventeur et constructeur de la machine, M. Bollée, accompagnée d'un ingénieur et de plusieurs autres personnes, est arrivée jeudi à Tours. Après avoir stationné quelque temps sur la place du Palais-de-Justice, au milieu d'une foule de curieux, elle s'est éloignée par la route de Bordeaux, se dirigeant vers Châteaufort.

La machine a tourné très-facilement autour de l'une des pelouses qui ornent la place du Palais-de-Justice. Elle ne traînait qu'un fourgon contenant le charbon nécessaire pour le voyage.

Nantes.

Nous lisons dans l'Union Bretonne:

On a remarqué qu'aucun officier en uniforme n'assistait, mercredi, à l'inauguration du monument de La Moricière.

Il paraît que des ordres ministériels étaient parvenus au Grand Commandement pour interdire la présence des militaires à cette cérémonie.

« Etrange ! bien étrange ! »

LA QUESTION DU PAIN.

Nous lisons dans le Constitutionnel:

« Le pain sera cher pendant la mauvaise saison cette année, à ce que prétendent les gens bien informés. La Bourse, qui est le grand centre des renseignements, avait été influencée, paraît-il, par la perspective d'une disette, difficilement combattue au moyen des importations de céréales étrangères.

La baisse, la fatale baisse, avait été la conséquence de cette émotion. Et la terreur panique, accentuant la déroute, les valeurs étaient restées en désarroi. Il faut croire que les craintes sont calmées, car les cours remontent, et le ciel financier redevient sans nuages.

C'est que c'est une grosse affaire que cette question de l'alimentation publique. Dans les temps troublés où nous vivons, il suffit d'une hausse de cinq centimes sur la valeur de la livre de pain pour que la société soit menacée, et l'ordre public mis en péril. La faim chasse le loup du bois, dit un proverbe. Mais la faim fait également descendre l'ouvrier des faubourgs; et une fois que l'ouvrier est descendu, rien n'est plus difficile que de le faire remonter sans qu'il ait cassé quelque chose. Or, au nom du ciel, ne cassons rien, ni les revêtoires, ni le gouvernement. Les uns nous éclairent, et l'autre, si peu lumineux qu'il soit, nous rend encore ce service de tenir la place et de barrer la route à de plus mauvais que les hommes dont il est composé.

Mais cette question du pain, il faut absolument qu'on s'en occupe. Elle est de premier ordre, étant de première nécessité. Car il est incontestable que le premier devoir que l'homme ait à remplir envers lui-même, c'est de s'empêcher de mourir de faim.

Un homme seul se tire toujours d'affaires, et ce n'est pas pour les célibataires que nous sommes inquiets. Ceux-là sont robustes et n'ont à compter qu'avec eux-mêmes. Tandis que les pères de famille ont cette

lourde responsabilité d'une femme et d'enfants à nourrir. Et par le temps qui court, ce n'est point chose aisée que de subvenir aux besoins de plusieurs êtres, en ne comptant pour cela que sur ses deux bras. Le pain de quatre livres coûte quatre-vingt-quinze centimes. Et pour peu qu'on soit quatre à la maison, le pain disparaît vite, quand il est si rudement attaqué. Et puis, du pain tout sec, ce sera bien peu de chose pour cette dure saison d'automne, déjà glacée et triste comme l'hiver.

On tramera bien un peu la soupe, et voilà nos quatre livres de pain dépassées. Avec cela il faut penser à payer le loyer de la chambre, à se vêtir, si peu luxueusement que cela soit. Et encore on ne devra pas songer à se donner le luxe d'une maladie, car le médecin et le pharmacien coûtent beaucoup d'argent et le pain quotidien emportera tout ce qu'on pourra dépenser dans la maison.

Le pain est cher au prix où il est. Soudain que qu'il ne devienne pas plus coûteux. Le gouvernement, paraît-il, se préoccupe de parer à ces difficultés, afin de mettre la population à l'abri de la souffrance et du besoin. Il fera sagement, car l'intérêt qu'il doit porter à la classe ouvrière, sans parler du souci qu'il doit avoir de sa propre sécurité, lui fait un devoir de chercher soigneusement les moyens de remédier à cette déplorable situation.

Quels sont ces moyens ? Beaucoup se sont ingénies à les énumérer; mais ils sont si divers qu'il est difficile de choisir dans le nombre celui qui peut être le meilleur. Installer des greniers d'abondance, comme cela s'est fait sous le premier et le second Empire ? Etablir une échelle mobile de façon à respecter les droits du producteur, tout en ménageant les besoins du consommateur ? Décréter un tarif maximum, comme sous la première Révolution ? Quel est le bon procédé ? Lequel peut le mieux concilier toutes les exigences, et ne pas méconter tout le monde ? C'est à quoi il faut songer gravement et sans retard.

La question du pain est primordiale. C'est elle qui doit dominer toutes les autres. Un proverbe populaire dit que quand le râtelier est vide les chevaux se battent. Les chevaux sont déjà fort excités; il ne faut point leur donner une occasion sérieuse de hennir et de s'emporter.

Il faut lâcher de pacifier les grèves, qui, coïncidant avec la cherté du pain, pourraient être une cause d'exaspération déplorable. Si le pain est déjà bien cher pour ceux qui travaillent, que sera-ce pour ceux qui ne gagneront aucun salaire. Cet état de choses est fécond en inquiétudes sérieuses et en soucis poignants. Il mérite qu'on y fasse une extrême attention, car il sera certainement exploité par les agitateurs qui poussent à la cessation du travail, espérant greffer un mouvement socialiste sur la misère des ouvriers.

LES VENDANGES DE L'ANNÉE 1879.

Voici quelques renseignements au sujet des vendanges de cette année :

Il y a huit jours, les vendanges étaient à peu près entièrement terminées dans presque tous les départements producteurs de France, notamment dans la zone de l'Hérault, l'Aude et le Roussillon.

Dans le Bordelais et en Bourgogne, les vendanges tiraient également à leur fin, et l'on prévoyait que, vers la fin de la semaine qui vient de s'écouler, la récolte en raisin serait entièrement terminée dans toute l'étendue du territoire français.

Evaluer le rendement collectif de la récolte de 1879 est encore chose peu aisée; mais ce que l'on sait, quant à présent, c'est que, pour ce qui concerne la Bourgogne et le Bordelais, le rendement ne donnera guère qu'un tiers de la récolte de l'an passé. Dans plusieurs contrées, les vendanges se sont faites au milieu de la pluie, des orages et même de la neige. C'était à se croire au mois de décembre.

Les nouvelles du Midi sont moins alarmantes; ainsi, il paraît établi que, dans les contrées où le phylloxera n'a pas encore exercé ses ravages, la récolte abondante des plaines ayant largement compensé le déficit des coteaux, la récolte de 1879 sera relativement très-satisfaisante quant à la quantité. On espère que le total de la récolte dans la zone de l'Hérault atteindra environ dix millions d'hectolitres.

En somme, de l'ensemble des nouvelles parvenues à l'entrepôt du quai Saint-Ber-

nard et à Bercy, il résulte que la récolte de 1879 sera des plus réduites sur la plupart des points viticoles de la France et qu'elle sera d'une bonne moyenne à l'étranger.

Quant aux prix du vin, ils s'élevaient, il y a une dizaine de jours, avec une étonnante rapidité; mais il semble s'être produit un temps d'arrêt.

En raison même de la qualité inférieure des vins de la présente année, on espère que les prix resteront à un taux raisonnable, mais qui aurait été absolument inabordable pour les petites bourses si le vin avait été de bonne qualité.

Nos vendanges sont terminées, écrit-on de La Rochelle. Hélas ! elles n'ont pas demandé beaucoup de temps, elles n'apporteront guère de vin dans nos chais.

Dans toute notre contrée, le rendement a été déplorable; et le propriétaire n'a pas fait un quart de la récolte habituelle.

Aussi ce vin est-il cher, et nous faudra-t-il forcément mettre de l'eau dans le peu de vin que nous aurons à boire !

Les voyageurs revenant des Vosges rapportent que beaucoup de paysans du pays ne vendangeront même pas cette année. Nulle part on ne voit un seul raisin arrivé à maturité. Certains, parmi les plus mécontents, parlent de renoncer à la culture de la vigne.

Faits divers.

Il se passe à Villard-d'Arenne (Hautes-Alpes) un fait assez rare. Depuis bien des années déjà, dit l'*Impartial des Alpes*, le village descend de la colline aussi. A l'entrée du grand tunnel, la route a descendu de 4 mètres, et il a fallu la refaire. Le cimetière recule aussi d'une manière inquiétante. L'église, qui est neuve et qui a des fondations solides, se lézarde comme beaucoup de maisons.

Les affouillements ont été d'abord attribués au lac du Pontet qui domine le village au nord. Mais le lac est petit; il reçoit peu d'eau puisqu'il a baissé de moitié depuis trois ans. C'est dans les ravins que les eaux pluviales s'engouffrent pour aller miner le sous-sol.

Déjà la commune a fait élever des digues, mais elles sont insuffisantes.

Une personne de Rambouillet nous adresse le récit suivant d'une chasse peu commune, la chasse au fusil d'eau :

Dans la propriété de M. le vicomte X... existe une faisanderie où sont réunies les espèces les plus rares. Un magnifique faisan échappé l'on ne sait d'où et sans doute attiré par les cris de ses congénères, voltigeait autour des cages. Voici le moyen qui fut employé pour s'en emparer, sans la tuer bien entendu :

L'un des chasseurs présents chargea son fusil à poudre, le bourra avec une rondelle graissée et versa dans le canon la valeur d'un demi-verre d'eau, puis il visa, fit feu, et le faisan ébourdi tomba à terre, fut pris et admis aussitôt à jouer de la société de ses semblables.

Lord Odô Russel, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, racontait ces jours derniers qu'avant d'être élevé à ce poste, il avait, il y a quelques années, rendu, comme simple particulier, visite au prince de Bismark.

Vous devez être accablé d'importuns et de fâcheux, dis-je au chancelier; comment donc vous y prenez-vous pour les tenir écartés ?

Oh ! dit le prince, j'use pour cela de plusieurs petits moyens; ainsi, souvent, ma femme entre tout à coup dans mon cabinet et m'appelle au dehors sous n'importe quel prétexte.

Au même instant la porte s'ouvre et la princesse de Bismark fait apparition. D'une voix pleine de sollicitude elle dit :

Mon petit Otton (Ottochen), tu oublies donc que c'est maintenant que tu dois prendre médecine !

Je me trouvais ainsi poliment éconduit, ajouta lord Russel; mais je ne pus m'empêcher de rire de cette plaisante coïncidence.

Un campagnard se présente au guichet d'un bureau de poste.

— Combien ça me coûtera-t-il pour envoyer cinquante francs à cette adresse-là ?

— Cinquante centimes.

— Les voilà, c'est pas cher.

Et notre homme va se retirer.

— Eh bien, et les cinquante francs ?

— Ah ! s'il faut donner aussi les cinquante francs, j'aime mieux ne rien envoyer du tout.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des Capsules de Goudron de Guyot si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux ou trois capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (13)

Nous apprenons avec plaisir que M. V. A. Malte-Brun, le digne fils de l'illustre géographe, a entrepris avec de nombreux collaborateurs une nouvelle édition de LA FRANCE ILLUSTRÉE.

Cet important ouvrage, mis à jour et considérablement augmenté, est un véritable monument intellectuel élevé à la gloire de notre patrie. Il sera accueilli, nous n'en doutons pas, avec la plus grande faveur, non-seulement par tous les Français, mais par tous ceux qui aiment la France.

VENTE

de 32.000 Actions entièrement libérées

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE PRODUITS CHIMIQUES

ET D'ALFAS

(Etablissements Malétra)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

DIVISÉ EN 40.000 ACTIONS DE 500 FRANCS

Siège social à Paris, 140, rue de Rivoli

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. DE JEAN-MALÉTRA, *Président*;
L. BONNARD, industriel;
J. BUFFET, *, ingénieur;
FOURNIER, O. *,
LAVIELLE, député;
LEQUEUX-MUSTON, industriel à Rouen;
Baron DE MAUBEUGE, *;
Comte D'OSMOY, *, député;
J. B. PHILIPPART, ingénieur;
PLET, négociant.

PRIX DE VENTE: 700 FRANCS

Payables { En souscrivant. Fr. 100 * }
{ A la répartition..... 200 * } 700 fr.
{ Le 15 janvier 1880. 200 * }
{ Le 10 mars 1880. 200 * }

Bonification de 5 francs sur les actions libérées à la répartition.

La Société crée en Algérie un grand centre industriel. Elle s'est assurée l'exploitation exclusive du lac salé d'Arzew et le monopole des Alfas de la C^{ie} Franco-Algérienne, dont les concessions ont une étendue de 300.000 hectares.

Le rapport du Conseil d'administration, confirmé par le rapport des commissaires, évalue le bénéfice annuel à 5 millions.

LA COMPAGNIE N'A PAS CRÉÉ D'OBLIGATIONS

(Les actions anciennes sont inscrites à la cote officielle)

LES DEMANDES D'ACTIONS SERONT REÇUES

Jusqu'au Vendredi 7 Novembre

à la BANQUE EUROPÉENNE

à PARIS, 5, Avenue de l'Opéra,

et à BRUXELLES, 15, rue Royale.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 4 novembre 1879.

LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de BOIELDIEU.

Distribution. — Georges Brown, M. Gense; Gaveston, M. Sureau; Dickson, M. Boulanger; Mac Irtou, M. Letellier; Gabriel, M. Legal; Miss Anna, M^{lle} Lagye; Jenny, M^{lle} Longueville; Marguerite, M^{me} Chambéry.

Ecosseis, Ecosseisais, gardes, soldats.

Le spectacle commencera par :

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Michel Carré

et Jules Barbier, musique de Victor MASSÉ.

Joué par M. Rougé et M^{lle} Lagye.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Salernes, 15 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un message de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du message, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,
Dame BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comporet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. — Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉLLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 18 fr.; 4 kil., 24 fr.; 5 kil., 30 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TAXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
0 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.				
8 10 —				10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.			9 15 apr.	
4 55 —					
7 40 —	11 35 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 59 matin.			9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.			6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —			4 15 —	
6 45 —	10 22 —			12 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
46^e ANNÉE (1878).

Prix du volume broché 7 fr.
cartonné 8 50

Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46^e année), mis en vente le 5 décembre 1878.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE et MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr.
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4. cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4.
2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Boute et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8.
Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude,
Le dimanche 16 novembre 1879,
à midi,

DE LA PROPRIÉTÉ LELIÈVRE

Sise à Distré, comprenant :
Maison, cour avec entrée de porte cochère, vastes caves, jardin avec pavillon et clos de vigne, d'une contenance de 30 ares environ.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.
Le dimanche 9 novembre 1879, à midi précis, en la maison du Pont-de-la-Ville, près Neuillé, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession de M^e veuve Courtade, consistant en meubles meublants de toute nature, literie, service de table et de cuisine; vins; articles de cave et de jardin, et nombreux objets et effets de ménage.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (582)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 15,
A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine.
S'adresser audit M^e DUFUR.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e AUDÉ, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,
UNE PROPRIÉTÉ
De revenu et d'agrément,
de 300 hectares,
Située dans le Bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer,

COMPRENANT :
Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve;
Le tout en parfait état.
Beau site. — Belle chasse.
Facilités de paiement.
S'adresser audit M^e AUDÉ, notaire.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
D'UN
JOLI MOBILIER
POUR CAUSE DE DÉPART,
A Saumur, rue des Bouchers,
n° 9,

Le mercredi 5 novembre 1879 et
jours suivants, à midi,
Par le ministère de M^e THUBÉ,
commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :
Plusieurs lits complets, armoires à glace, commodes, tables de toilette, tables de nuit, consoles, étagères, canapés, fauteuils, chaises garnies, glaces, tableaux, pendules, linge, couvertures, vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
THUBÉ.
(587)

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre.
30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 402, rue Richelieu, Successeur de BROU.

M. BERBIER, mécanicien à Saumur, informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter son fils, M. CHARLES BERBIER.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

MERVEILLEUX
12^{fr.} MONTRE AMÉRICAINE CYLINDRE
se remontant et se réglant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or (relief), envoyée franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre.
Adresser mandat ou timb. au dépositaire de France, 5, Boulevard r. Clos-St-Paul à Besançon (Doubs).
LE MÊME Seul fait ayant exposé VEND :
Montres à clef ordinaires 5 fr.
Montres-Réveil à cylindre 18 fr.
Remontoirs tout Argent, à 25 fr.
Remontoirs tout OR, à 75 fr.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT
en 10 heures
Robes, Costumes, Confections, Modes, Lingerie, Bijoux, Tissus deuil et Demi-deuil.
AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit l'importance, tous les deuil 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.
AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris
Envoi franco contre remboursement à partir de 2 fr.
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU PLESSY
Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupage de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
Saumur, imprimerie de P. GODET.